

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Remi LAMBERT

✓ Certifié par  yousign

Signé le 17-06-2026
par Remi LAMBERT

MISSION LOCALE DU SAUMUROIS

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

100 rue Victor-Pierre Brunel

49400 SAUMUR

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



— AUDIT —

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé

1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX

Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association Mission Locale du Saumurois,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mission Locale du Saumurois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles générales » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

La note de l'annexe « Fonds dédiés » expose les modalités d'évaluation des fonds dédiés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des fonds dédiés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous vous signalons, par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans un autre délai.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit**,

Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 769,93	- 2 769,93		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	209 893,23	- 182 189,01	27 704,22	35 250,80
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations			400 000,00	400 000,00
Autres titres immobilisés	400 000,00			
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 641,49		4 641,49	4 641,49
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	617 304,65	- 184 958,94	432 345,71	439 892,29
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				11 149,20
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	318 444,26		318 444,26	257 134,23
Charges constatées d'avance	11 927,98		11 927,98	10 106,33
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	610 649,35		610 649,35	659 114,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	941 021,59		941 021,59	937 504,61
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 558 326,24	- 184 958,94	1 373 367,30	1 377 396,90
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)	318 444,26			257 134,23

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	329 099,06	329 099,06
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	674 876,21	586 297,57
Autres		
Report à nouveau	17 912,15	17 912,15
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 8 585,40	88 578,64
Situation nette (sous total)	1 013 302,02	1 021 887,42
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 013 302,02	1 021 887,42
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	119 108,51	102 282,63
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	119 108,51	102 282,63
PROVISIONS		
Provisions pour risques		35 048,00
Provisions pour charges	42 133,00	
TOTAL PROVISIONS (III)	42 133,00	35 048,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	39 585,02	57 332,76
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	147 448,07	145 792,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	11 790,68	15 053,46
TOTAL DETTES (IV)	198 823,77	218 178,85
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 373 367,30	1 377 396,90
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	198 823,77	218 178,85
(2) Dont emprunts participatifs		

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
DEFICIT	- 8 585,40		- 8 585,40	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	73 332,00	55 760,00	17 572,00	31,51
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	73 332,00	55 760,00	17 572,00	31,51
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	73 332,00	55 760,00	17 572,00	31,51
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	73 332,00	55 760,00	17 572,00	31,51
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1373367.3 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -8585.4 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

OBJET SOCIAL

L'association a pour but de :

- contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, ayant quitté le système scolaire, inscrit ou non comme demandeurs d'emploi et domiciliés sur l'arrondissement Saumurois.
- assurer la gestion administrative de la Mission Locale du Saumurois

MOYENS D'ACTIONS

L'Association se propose comme moyen d'actions tous ceux qui peuvent faciliter la mise en œuvre de l'objectif fixé en objet social notamment en :

- Organisant un service d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes ;
- mettant en place des antennes ou des relais de proximité chargés de l'accueil de l'information et de l'orientation des jeunes domiciliés sur l'ensemble des EPCI et Communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Baugé en Anjou, Noyant Villages, La Pellerine ;
- assurant le recensement des besoins de formation, la construction d'itinéraires personnalisés via l'emploi et la formation, en articulation avec les différents acteurs intervenants dans les phases de diagnostic et de formation dans le cadre des différents dispositifs en vigueur ;
- facilitant l'insertion sociale des jeunes notamment dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité des loisirs et des pratiques culturelles. A cet effet, elle peut être amenée à gérer les aides financières inhérentes à ces précarités ;
- agissant sur le tissu local, avec l'ensemble des partenaires locaux et notamment avec Pôle emploi, pour contribuer à la recherche et à l'impulsion de réponses adaptées aux problèmes d'emploi qui se posent sur le territoire de compétence de la Mission Locale du Saumurois ;
- apportant sa contribution au regroupement, à la coordination d'organismes qui concourent à des objectifs de même nature que ceux de l'Association.

Plus généralement, l'Association développera toute activité ou action d'aide, de conseil ou de soutien qui sera conforme à ses objectifs et passera convention avec des services et organismes existants pour atteindre ses objectifs dans un souci d'efficacité.

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Principes généraux

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Évaluation au coût historique Évaluation par équivalence N/A
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des subventions d'investissements en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Étalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit N/A
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien N/A
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus N/A
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif Constatation en charges de l'exercice N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non N/A
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non N/A

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- La première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Perte des subventions de la Région Pays de Loire. Celles-ci s'élevaient à la somme de 126 463 euros sur l'exercice 2024.

Ouvertures de comptes à terme sur 12 à 36 mois pour un montant globale de 500 000 euros.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Changement de règles et méthodes comptables

Les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application de ces règlements pour l'association.

L'application de ces textes constitue un changement de présentation des comptes annuels sans modification des méthodes d'évaluation ni des règles de comptabilisation. Elle est sans incidence sur le résultat net et sur les capitaux propres d'ouverture.

Conformément aux dispositions réglementaires, les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Impact sur les principaux postes de l'exercice 2025

Les principaux effets de la nouvelle présentation au titre de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Remboursements des frais de personnel comptabilisés en diminution des charges de personnel en 2025 : 12 305.75 euros.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 207,93				3 438,00	2 769,93	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	6 207,93				3 438,00	2 769,93	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	207 778,23		2 115,00			209 893,23	
Installations générales, agencements, aménagements divers	34 270,92					34 270,92	
Matériel de transport	23 825,00					23 825,00	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	149 682,31		2 115,00			151 797,31	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	207 778,23		2 115,00			209 893,23	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	400 000,00					400 000,00	
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 641,49					4 641,49	
Sous-total	404 641,49					404 641,49	
Total	618 627,65		2 115,00		3 438,00	617 304,65	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 207,93		3 438,00	2 769,93
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	6 207,93		3 438,00	2 769,93
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	172 527,43	9 661,58		182 189,01
Installations générales, agencements, aménagements divers	20 817,65	1 794,43		22 612,08
Matériel de transport	4 569,87	5 956,25		10 526,12
Matériel de bureau et Matériel informatique, Mobilier	147 139,91	1 910,90		149 050,81
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	172 527,43	9 661,58		182 189,01
Total	178 735,36	9 661,58	3 438,00	184 958,94
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12 mois à 2 ans

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Autres immobilisations corporelles : de 12 mois à 10 ans

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	4 641,49	4 641,49	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 641,49	4 641,49	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	330 372,24	330 372,24	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	308 490,79	308 490,79	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 786,00	18 786,00	
Etat et autres collectivités publiques - Divers	289 704,79	289 704,79	
Autres créances	9 953,47	9 953,47	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	9 953,47	9 953,47	
Charges constatées d'avance	11 927,98	11 927,98	
Total	335 013,73	335 013,73	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		156,67	- 156,67	- 100,00
4098000 - RRR à obtenir		156,67	- 156,67	- 100,00
Etat - Produits à recevoir	289 704,79	221 844,96	67 859,83	30,59
4417000 - Etat subv. d'exploit. à recevoir	289 704,79	221 844,96	67 859,83	30,59
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités	8 078,47		8 078,47	
5188000 - Intérêts courus à recevoir	8 078,47		8 078,47	
Produits à recevoir - Divers	9 705,95	15 164,60	- 5 458,65	- 36,00
4670000 - Divers comptes débiteurs et produits à recevoir	9 705,95		9 705,95	
4687000 - Produits à recevoir		15 164,60	- 15 164,60	- 100,00
Total	307 489,21	237 166,23	70 322,98	29,65

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	329 099,06				329 099,06
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	586 297,57	88 578,64			674 876,21
Report à nouveau	17 912,15				17 912,15
Excédent ou déficit de l'exercice	88 578,64	- 88 578,64		8 585,40	- 8 585,40
Situation nette (sous total)	1 021 887,42			8 585,40	1 013 302,02
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	1 021 887,42			8 585,40	1 013 302,02

Fonds reportés et Fonds dédiés

Fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice		Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention D'exploitation							
Subvention D'exploitation	95 214,95	107 792,00	93 529,89			109 477,06	
1940000 - Fonds dédiés/Garantie jeunes	93 529,89	107 792,00	93 529,89			107 792,00	
1941000 - Fonds dédiés/public invisible	1 685,06					1 685,06	
Contributions financières d'autres organismes							
Contributions financières d'autres organismes	7 067,68	9 631,45	7 067,68			9 631,45	
1950000 - Fds dédiés s/contrib.financ.aut.org	7 067,68	9 631,45	7 067,68			9 631,45	
Total	102 282,63	117 423,45	100 597,57			119 108,51	

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat	35 048,00	7 085,00	42 133,00		
Autres provisions pour risques					
Sous-total	35 048,00	7 085,00	42 133,00		
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires		42 133,00			42 133,00
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total		42 133,00			42 133,00
Total des provisions	35 048,00	49 218,00	42 133,00		42 133,00

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Méthode définie par la norme comptable IAS 19 révisé (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC
- Initiative au départ : 100 % Salarié / 0 % Employeur - Taux d'actualisation retenu : 3.60 %
- Âge légal de départ à la retraite : 65-67 ans
- Evolution annuelle des salaires : 2 %
- Taux de charges sociales : Cadre 60 % ; Non cadre 53.30 %
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Turnover : Moyen

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 42 133 € au titre de l'exercice (N-1 : 35 048 €). Il est totalement provisionné au titre de l'exercice.

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	7 085,00	
Reprises d'exploitation		13 946,00
Total Exploitation	- 7 085,00	13 946,00
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	- 7 085,00	13 946,00

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 585,02	39 585,02		
AUTRES DETTES	147 448,07	147 448,07		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	145 595,07	145 595,07		
Personnel et comptes rattachés	69 626,60	69 626,60		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 968,47	75 968,47		
Dettes fiscales	1 853,00	1 853,00		
Impôts sur les bénéfices	1 056,00	1 056,00		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	797,00	797,00		
Autres				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	11 790,68	11 790,68		
Total	198 823,77	198 823,77		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs - Factures non parvenues	5 630,87	27 152,77	- 21 521,90	- 79,26
4080000 - Fournisseurs fact.non parvenues	5 630,87		5 630,87	
4081000 - Fournisseurs - Factures non parvenues		27 152,77	- 27 152,77	- 100,00
Personnel - Charges à payer	67 972,12	64 002,04	3 970,08	6,20
4282000 - Personnel dettes prov.congés payés	52 377,00	49 211,00	3 166,00	6,43
4282100 - Personnel dettes prov. RTT	14 794,86	14 194,96	599,90	4,23
4286000 - Personnel autres charges à payer	800,26	596,08	204,18	34,25
Organismes sociaux - Charges à payer	28 027,89	26 454,17	1 573,72	5,95
4382000 - Charges sociales s/congés payés	21 400,00	20 700,00	700,00	3,38
4382100 - Charges sociales s/rtt	6 627,89	5 754,17	873,72	15,18
Total	101 630,88	117 608,98	- 15 978,10	- 13,59

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	11 927,98			
4860000 - Charges constatées d'avance	11 927,98	11 927,08		
Total	11 927,98			

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	11 790,68			
4870000 - Produits constatés d'avance	11 790,68	11 790,68		
Total	11 790,68			

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics		4 000,00				4 000,00
Subvention d'exploitation		1 027 616,82	158 308,64			1 185 925,46
Subvention d'investissement						
Total		1 031 616,82	158 308,64			1 189 925,46

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 207,34	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	6 207,34	

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	14 243,05	11 657,46	2 585,59	22,18
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	14 243,05	11 657,46	2 585,59	22,18
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	14 243,05	11 657,46	2 585,59	22,18

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	73 332,00	55 760,00
Dons en nature		
Prestations en nature	73 332,00	55 760,00
Bénévolat		
Total	73 332,00	55 760,00
EMPLOIS	73 332,00	55 760,00
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	73 332,00	55 760,00
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	73 332,00	55 760,00

Mise à disposition de locaux et personnel par les collectivités. En nature :

- Mise à disposition gratuite de locaux par la Communauté de Communes du Saumurois, et par les villes de Baugé en Anjou, Noyant Villages et Beaufort en Anjou. La ville de Saumur n'attribuant plus de subventions pour la prise en charges des loyers de Saumur, il n'a pas été constaté de valorisation pour les locaux de Saumur.
- Loyers évalués à 42 329 euros (taux de location 6.41 euros de l'heure),
- Charges locatives évaluées à 5% du taux de location soit 11 683 euros
- Frais de fonctionnement évalués à 2 556 euros (0.346 euros de l'heure)

En travail :

- Mise à disposition de personnel administratif par la Communauté de Communes du Saumurois et les communes et l'ensemble des autres communes à l'exception de Longué-Jumelles.
- Rémunération et charges y afférentes évaluées à 17 064 euros sur la base d'un taux horaire moyen majoré d'un coefficient de charge, soit 15.44 euros.